



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2026/02/24/1 portant sur

L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2026

*Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
des 23 & 24 février 2026*

VOTANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

39 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

NON VOTANTS

Mesdames et Messieurs GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



VU

- ▶ Les articles 45, 47 et 50 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur.

CONSIDERANT

- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article 45 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, les convocations [à l'Assemblée Générale] doivent être adressées (...) accompagnées du projet de procès-verbal de la séance précédente ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article 47 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article 50 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, chaque séance d'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance, sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. Le projet (...) est adressé (...) aux membres élus, membres associés, au Préfet de Région (...) afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant l'adoption par l'Assemblée Générale suivante ;
- ✎ Que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2026 a été adressé par voie dématérialisée aux membres élus le 23 février 2026, afin qu'ils puissent formuler leurs observations lors de la consultation électronique de l'Assemblée Générale des 23 et 24 février 2026.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** sans réserve et à l'unanimité des membres votants les termes de ce procès-verbal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	61	Nombre de déports	0
Nombre de participants au vote :	39 (quorum : 31, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	39		

Abstention :	0	Contre :	0	Pour :	39
--------------	---	----------	---	--------	----

Nice, le 24 février 2026

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO